



**Commune de
Bursinel**

PRÉAVIS MUNICIPAL no 6 - 2025

Point à l'ordre du jour du Conseil général du 9 octobre 2025

Commission des Finances

Délégué Municipal : Vincent Burnier

Objet : Participation à la finalisation du bâtiment d'accueil et à la restructuration quatre saison de Télé-Dôle SA

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Télé-Dôle SA est une société suisse d'équipement touristique possédant des remontées mécaniques du massif de la Dôle sur les hauts du district de Nyon. Télé-Dôle SA met à disposition du public les remontées mécaniques suisses du domaine Jura sur Léman, pour skier sur le massif de Dôle (culminant le district de Nyon du haut de ses 1677 mètres d'altitude), mais aussi pour étendre encore l'expérience avec d'autres reliefs voisins pour celles et ceux qui le souhaitent.

Les installations des remontées mécaniques de Dôle sont gérées depuis la saison 2016-2017 par la Société de gestion de la station des Rousses (Sogestar). Pour se conformer à la législation helvétique, la Sogestar a créé une succursale de droit suisse, avec laquelle Télé-Dôle SA a passé un contrat de location pour 27 années.

Le mode de gouvernance repose sur une société d'exploitation (Sogestar) et deux propriétaires : Télé-Dôle SA pour le domaine suisse et le Syndicat mixte de développement de la station des Rousses pour le domaine français. Différents investissements ont été effectués en 2016-2017 pour tirer parti de la réunion des deux massifs.

Ces investissements réalisés jusqu'en 2018 et la création du domaine « Jura sur Léman » ont permis à celui-ci d'intégrer le « MagicPass » dès la saison 2024/2025.

2. Projet de construction du bâtiment d'accueil et restructuration quatre saisons de Télé-Dôle SA

En 2023 et 2024, Télé-Dôle SA alerte la Région de Nyon, l'actionnaire majoritaire, de ses difficultés pour terminer la construction du bâtiment d'accueil des Dappes, dit « Le Lapin Blanc », et pour restructurer son activité, afin de pérenniser la société et ses installations. La Région de Nyon est sollicitée afin de permettre de finaliser le projet initial qui avait été convenu avec les partenaires lors de la création du domaine « Jura sur Léman » et entamer la mue du domaine skiable vers un site dédié aux activités quatre saisons.

Pour répondre à la demande de Télé-Dôle SA, la Région de Nyon a présenté le préavis 43-2024 – demande de crédit pour finaliser la construction du bâtiment d'accueil et permettre la restructuration quatre saisons de Télé-Dôle SA (DISREN) pour CHF 2'624'030.00.

Une aide du Canton de Vaud a été demandée. Il ressort qu'un assainissement des finances de la société est nécessaire afin de garantir ses opérations futures. Après discussions avec le Canton, il a été convenu que celui-ci était prêt à abandonner le prêt LDER 417 d'un montant résiduel de CHF 1'999'800.00 (et son cautionnement) à condition que l'effort local pour pérenniser les activités quatre saisons sur le massif de la Dôle soit au moins équivalent à l'effort cantonal. Une aide supplémentaire est aussi convenue.

L'assainissement du prêt de deux millions, accordé en 2006 pour la construction du télésiège de la Dôle, ainsi qu'une subvention de CHF 560'000 destinée aux aménagements intérieurs du bâtiment des Dappes, ont été validés en novembre 2024 par le Conseil d'Etat Vaudois.

De plus amples informations sont disponibles sur le site de la Région de Nyon.

3. Situation de Télé-Dôle SA en 2024-2025

Une délégation de Région de Nyon s'est engagée à rencontrer toutes les municipalités des communes du district de Nyon qui ne sont pas membre de Région de Nyon ainsi que les communes membres, mais non participantes au mécanisme de financement solidaire DISREN. C'est le cas de Bursinel.

La Municipalité a écouté les arguments de cette délégation parmi lesquels, un attachement particulier des habitants au plus haut sommet et au seul domaine skiable du district, une restructuration du Conseil d'administration, une approche 4 saison mais qui devra convaincre encore les associations écologistes, une adhésion au « MagicPass » qui doit permettre une hausse de la fréquentation.

La Municipalité a pris l'engagement vis-à-vis de cette délégation de soumettre la question d'une éventuelle participation au Conseil Général. La Municipalité estime qu'il appartient à la population de pouvoir se prononcer sur un tel soutien.

4. Participation financière souhaitée

Les communes membres du DISREN n'ont pas eu la chance de pouvoir soumettre à leur Conseil un préavis spécifique. Le montant prévu dans le préavis de Région de Nyon 43-2024 est de CHF 29.00/habitant.

Si un soutien doit être octroyé, la Municipalité estime qu'il doit être similaire aux autres communes. Sur la base de la population au 31.12.2024 de 530 habitants, Notre participation serait de CHF 15'370.00.

5. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil général de Bursinel

- Vu le préavis municipal N°6 – 2025 du 9 octobre 2025
- Considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour
- Entendu le rapport de la Commission des finances

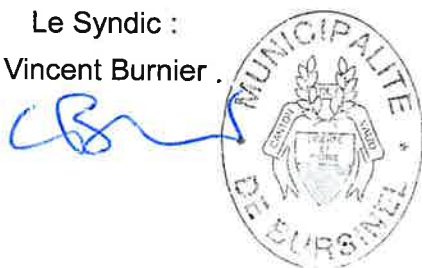
Décide

- D'accorder un crédit de CHF 15'370 pour la participation à la finalisation du bâtiment d'accueil et à la restructuration quatre saisons de Télé-Dôle SA
- De financer cette participation par la trésorerie courante et/ou un emprunt

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 2 septembre 2025 pour être soumis à l'approbation du Conseil général.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ :

Le Syndic :
Vincent Burnier .



La Secrétaire :
Christiane Gerber

A blue ink signature of Christiane Gerber.

